

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

À la cité scolaire Claude-Bernard, des "sentinelles" contre le harcèlement

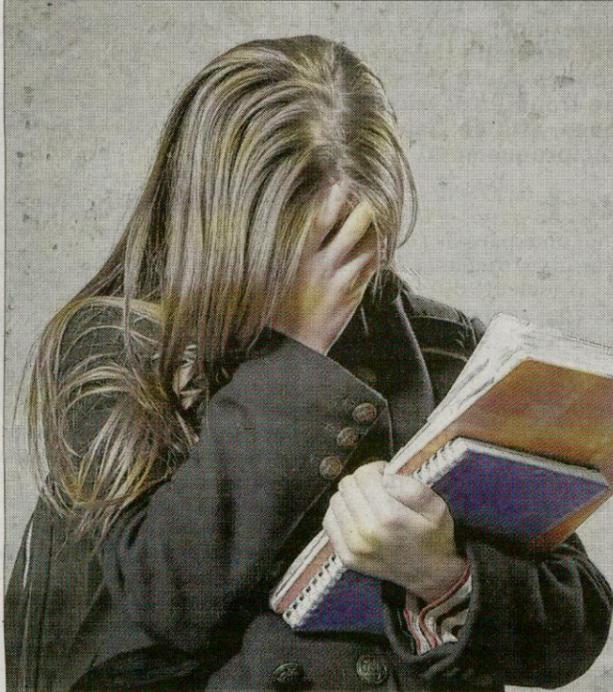
La cité scolaire Claude-Bernard a été retenue par le rectorat pour mettre en place le projet "Sentinelles et référents". En janvier prochain, dix élèves et six adultes seront formés pour repérer les situations de harcèlement scolaire et tenter d'y répondre sans passer par la case sanction.

« L'important, c'est d'identifier les signaux faibles, comme un élève qui mange seul, ou dont les résultats baissent. » Isabelle Rhéty, chef de la cité scolaire Claude-Bernard, en est persuadée. Le projet "Sentinelles et Référents" contre le harcèlement scolaire ne peut qu'avoir un impact positif sur la vie des élèves.

Ce dispositif, elle l'a déjà initié dans son ancien établissement, à Villeurbanne. « Par an, une dizaine d'élèves ont été repérés comme potentiellement harcelés. Mais je n'ai jamais eu besoin d'aller jusqu'à la sanction », déclare la professionnelle.

Éviter la répression pour favoriser la sensibilisation, c'est justement tout l'intérêt de ce projet, financé par l'Agence régionale de santé (ARS). « On veut intervenir en amont, dans le préventif ; et non dans le curatif. »

Une logique différente de celle adoptée par le centre scolaire Notre-Dame, fin septembre : pour accompagner financièrement et psychologiquement les élèves victimes de harcèlement



Dix élèves et six adultes de l'ensemble de la cité scolaire vont prendre part au projet, censé prévenir les cas de harcèlement scolaire. Photo d'illustration Progrès/Chantal DANON

scolaire ou de cyber-harcèlement, le directeur Christophe Audard a opté pour la signature d'un contrat d'assurance dite "solidaire".

Dix élèves formés pour repérer

Ici, sur les 2 225 élèves de l'ensemble scolaire Claude-Bernard, dix vont volontairement devenir des "sentinelles". Leur rôle ? « Engager la conversation avec un élève qui semble isolé ou harcelé et l'inciter à parler à un référent », dé-

taille Isabelle Rhéty.

De tous niveaux confondus, ils interviendront au collège et aux lycées. Mais seulement en janvier. Avant cela, ils doivent suivre, avec les référents, une formation de 4 jours. Des agents de l'ARS vont les sensibiliser aux techniques d'analyse et de communication. Ils seront ensuite présentés à chaque classe et à son professeur principal pour être connus de tous.

« Pour les six référents, ce sont des professeurs, assis-

Le cyber-harcèlement en toile de fond

Héloïse Pelux est avocate et responsable de la commission "mineurs" au barreau de Villefranche-sur-Saône.

Sur 52 confrères et consœurs sondés, quatre ont répondu à son appel concernant des dossiers de harcèlement scolaire et cyber-harcèlement.

« Cela passe par des chantages d'envoi de photos ou des menaces de diffusion de vidéos via Snapchat et Facebook. L'objectif est de dégrader les victimes. » L'avocate affirme avoir déjà traité un dossier semblable, où les protagonistes étaient du même établissement scolaire.

Quant à la réponse pénale apportée, elle varie en fonction de plusieurs facteurs. Et surtout, le code de la justice pénale des mineurs est en pleine réforme. L'avocate prend donc l'exemple de l'ancien code.

« Si le harceleur était mineur, il pouvait être mis en examen devant un juge pour enfants ou faire l'objet d'une composition pénale au tribunal pour enfants. S'il était majeur et que la victime avait moins de 15 ans, il risquait trois ans de prison et 45 000 € d'amendes. Si la victime avait plus de 15 ans, la peine encourue pouvait aller jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende. »



Héloïse Pelux est avocate et responsable de la commission "mineurs" au barreau de Villefranche-sur-Saône.

Photo Progrès/DR

tants d'éducatrices ou des secrétaires », relate la chef d'établissement. Leur mission sera de guider les sentinelles et écouter les potentiels victimes. Soumis à un devoir de confidentialité, ni les sentinelles, ni les référents, ne pourront faire remonter une situation à la direction sans l'accord de victime.

Six adultes "référents" pour accompagner la victime

« On a déjà trop de candi-

datures des deux côtés », se réjouit celle qui voudrait faire augmenter les effectifs auprès du rectorat. « J'ai déjà huit professeurs volontaires pour être référents, alors que je n'ai que six places. »

L'objectif, au fil des années, serait que les élèves sentinelles et adultes référents forment leurs successeurs. Une façon de tisser un véritable réseau d'"anges gardiens", comme Isabelle Rhéty se plaît à les nommer.

Léa ROCHON